

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE l'Érable
MUNICIPALITÉ DE Villeroy**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 9 juillet 2018, à 19 h 04, à l'École Centrale située au 378, Principale, Villeroy.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Éric Chartier, maire
M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1
M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2
Mme. Guylaine Bédard, conseillère siège n° 3
Mme. Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4
M. Michel Gingras, conseiller siège n° 5
Mme. Ginette Roux, conseillère siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MINUTE DE SILENCE

MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Éric Chartier adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

18-07-145

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 9 JUILLET 2018 – 19 H 00

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1 Minute de silence
 - 1.2 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 juin 2018
 - 3.2 Suivi aux procès-verbaux précédents
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance :

 - Maison de la Famille de l'Érable : Rapport annuel 2017-2018.
 - Centre d'action bénévole de l'Érable : Journal des bénévoles et rapport annuel 2017-2018.

- Fondation Marie-Pagé : Remerciement pour le don fait par la municipalité.
- Scouts de Drummondville : Remerciement pour le prêt du Chalet des loisirs.
- MMQ : Recommandations suite à la visite d'inspection.
- ALSQ : offre d'une année supplémentaire sans frais sur leur site.
- MRC de l'Érable : Adoption du règlement # 355 sur la gestion contractuelle.
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme d'aide à la voirie locale – Volet des routes locales, bonification de l'aide financière à un maximum de 119 557\$.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : Programme de compensation tenant lieu de Taxes des terres publiques, un montant de 28 201 \$ est accordé à la municipalité.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 5.1. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 5.2. Présentation et adoption des comptes à payer
- 5.3. Dépôt et lecture – Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe 2017
- 5.5. Protocole d'entente du P'tit Dubois
- 5.6. Inspection des systèmes d'alarme à la Salle Firmin-Roy, au Chalet des loisirs et à la Caserne
- 5.7. Entériner l'embauche des remplaçants (sur appel) à l'adjoint municipal
- 5.8. Congrès FQM
- 5.9. FDT – Modification des montages financiers
- 5.10. Avis de motion et présentation d'un projet de règlement concernant le « code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »
- 5.11. Offre de service de Techni-Consultant

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1. Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – demande de versement
- 7.2. Travaux de réparation d'asphalte
- 7.3. Travaux Rang 16 Ouest
- 7.4. Épandage de calcium dans le Rang 15

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 8.1. Localisation par sourcier

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 9.1. Travaux d'élagage et coupe d'arbre
- 9.2. Travaux de débroussaillage
- 9.3. Dérogation mineure – 390, rue Principale
- 9.4. Dérogation mineure – lot P723-507-16, 16^e Rang Ouest
- 9.5. Demande d'intervention dans la branche # 8 de la Rivière Creuse
- 9.6. Dossier CPE

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1. Service de garde – Recrutement d'un éducateur/éducatrice

11. SUJETS DIVERS

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Éric Chartier, maire

- MRC de l'Érable

M. Patrice Goupil, conseiller siège 1

- Politique familiale et MADA
- Partenaires 12-18
- Politique d'accueil (nouveaux arrivants)

M. Yvan Paquet, conseiller siège 2

- Bâtiments et C.P.E.
- Corporation de développement économique de Villeroy
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Mme Guylaine Bédard, conseillère siège 3

- Aqueduc
- Matière résiduelle et recyclage

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège 4

- Les Loisirs Festigrouille inc.,
- Culture
- Comité d'embellissement

M. Michel Gingras, conseiller siège 5

- Chemin et voirie

- Conseil d'établissement VIVALO
- Plan mesure d'urgence

Mme Ginette Roux, conseillère siège 6

- Table des aînés
- Gestion des locations de salle
- Gestion des ressources humaines

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

18-07-146 3.1 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2018

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout au point 11. Sujet divers : Mme Guylaine Bédard demande un suivi de l'atelier de travail du 28 mars pour les questions qu'elle a posées soit d'obtenir un rapport sur les heures travaillées des employés municipaux ainsi qu'un suivi à savoir qui est responsable de s'assurer que les différentes tâches ou différents travaux soient faits.
- Ajout au point 11. Sujet divers : Mme Ginette Roux demande d'obtenir un rapport comparatif du budget municipal pour les quatre premiers mois de l'année 2018 ainsi que le pourcentage du budget utilisé pour la même période.

Adoptée.

3.2 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

M. Éric Chartier, maire, fait un suivi concernant l'intervention de Mme Ayotte, lors de la période de question, qui avait mentionné que le garage de son voisin était désuet. La municipalité a pris des informations auprès de l'inspecteur, mais comme celui-ci sera en vacances à compter de vendredi et que ce dernier souhaite faire une visite terrain et prendre toutes les informations nécessaires avant de préparer et de transmettre la lettre, la municipalité a convenu de faire un suivi au retour de ses vacances.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

- **Maison de la Famille de l'Érable** : Rapport annuel 2017-2018.
- **Centre d'action bénévole de l'Érable** : Journal des bénévoles et rapport annuel 2017-2018.
- **Fondation Marie-Pagé** : Remerciement pour le don fait par la municipalité.
- **Scouts de Drummondville** : Remerciement pour le prêt du Chalet des loisirs.
- **MMQ** : Recommandations suite à la visite d'inspection.
- **ALSQ** : nous offre une année supplémentaire sans frais sur leur site.
- **MRC de l'Érable** : Adoption du règlement # 355 sur la gestion contractuelle.
- **Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports** : Programme d'aide à la voirie locale – Volet des routes locales, bonification de l'aide financière à un maximum de 119 557\$.
- **Ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire** : Programme de compensation tenant lieu de Taxes des terres publiques, un montant de 28 201 \$ est accordé à la municipalité.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du Conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

DÉPENSES 56 947.91 \$

Rémunération des élus	1 899.92 \$
Rémunération régulière	5 558.69 \$
Factures déjà payées	49 489.30 \$

18-07-147

5.2 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juin 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière, en retirant la facture de Constrcution KB pour l'extra du contrat de construction du gazébo pour un montant de 570.28\$, pour un montant total de 54 721.60\$

FACTURES À PAYER 54 721.60 \$

TOTAL DES DÉPENSES POUR JUIN 2018 : 111 669.51 \$
Dépenses autorisées par délégation de pouvoir : 56 947.91 \$
Factures à payer : 54 721.60 \$

Je, Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

Sylvie Côté, directrice générale/secrétaire-trésorière

Adoptée.

18-07-148 5.3 DÉPÔT ET LECTURE – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.2.2 du Code municipal mentionne que le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE PUBLIER le rapport du maire dans la prochaine parution du journal municipal « l'Écho de Villeroy » ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Adoptée.

5.4 PROTOCOLE D'ENTENTE DU P'TIT DUBOIS

Le maire et la directrice générale font un suivi du dossier. Ils ont tenté à trois reprises de rejoindre le promoteur, mais sans succès. La municipalité a cependant été informée que le Ministère de l'Environnement est venu faire une visite sur le terrain.

5.5 INSPECTION DES SYSTÈMES D'ALARME À LA SALLE FIRMIN-ROY, AU CHALET DES LOISIRS ET À LA CASERNE

Le point est reporté à une séance ultérieure, car la municipalité souhaite prendre plus d'informations auprès du Service de Sécurité Incendie de la MRC de l'Érable.

18-07-149

5.6 ENTÉRINER L'EMBAUCHE DES REMPLAÇANTS (SUR APPEL) À L'ADJOINT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE certains travaux de voirie nécessitent d'être deux personnes ;

CONSIDÉRANT QU'il peut être possible que l'inspecteur municipal ou l'adjoint à l'inspecteur municipal doivent s'absenter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se doter d'une banque de nom de remplaçants (sur appel) pour des besoins sporadiques aux travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE messieurs

- Yvan Bédard
- Rénaud Dionne
- Raymond Martineau
- Réjean Picard

sont intéressés et disponibles sur appel pour répondre aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'embauche de messieurs Yvan Bédard, Rénaud Dionne, Raymond Martineau et Réjean Picard à titre de remplaçants (sur appel) pour les travaux de voirie.

Adoptée.

18-07-150

5.7 CONGRÈS FQM

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise un congrès annuel du 20 au 22 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription pour ce congrès est de 780 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, M. Éric Chartier, souhaite participer à ce congrès ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER l'inscription du maire, M. Éric Chartier, au congrès de la FQM et de rembourser les frais inhérents à sa participation à cet événement.

Adoptée.

18-07-151 5.8 FDT – MODIFICATION DES MONTAGES FINANCIERS

CONSIDÉRANT QUE des dépenses supplémentaires ont été engendrées pour la réalisation des projets dans le cadre du Fonds de développement des territoires (panneau d’affichage électronique ainsi que l’amélioration de la patinoire et du parc pour enfants) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy dispose encore d’une somme qui lui est accordée dans le cadre de ce programme d’aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE pour aller chercher cette somme disponible, la municipalité doit déposer une demande d’ajustement des montages financiers à la MRC de l’Érable ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l’unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D’AUTORISER l’adjointe administrative, Mme Joannie Lamothe, a déposé une demande à la MRC de l’Érable pour l’ajustement de l’aide financière pour les projets de panneau d’affichage électronique ainsi que l’amélioration de la patinoire et du parc pour enfants réalisés dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Volet pacte rural.

Adoptée.

5.9 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D’UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE « CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

La conseillère Ginette Roux donne un avis de motion et présente un projet de règlement concernant le « code d’éthique et de déontologie des élus municipaux ». Le règlement sera adopté à une séance ultérieure du conseil municipal.

18-07-152 5.10 OFFRE DE SERVICE DE TECHNI-CONSULTANT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité disposait d’une banque de vingt (20) heures pour de l’accompagnement administratif et technique en infrastructures municipales avec la firme Techni-Consultant ;

CONSIDÉRANT QUE cette banque d’heure est épuisée ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de renouvellement de la firme Techni-Consultant à un taux horaire de 89 \$ plus des frais de déplacement de 100.00\$ par visite ou rencontre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite renouveler l’entente pour obtenir une nouvelle banque de 20 heures, en exigeant un suivi détaillé des tâches réalisées ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de cette offre s'élèverait donc à 1 780.00\$ plus des frais de déplacement de 100.00\$ par visite ou rencontre ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de la firme Techni-Consultant pour de l'accompagnement administratif et technique en infrastructures municipales pour une banque de 20 heures à un taux horaire de 89 \$ plus des frais de déplacement de 100.00\$ par visite ou rencontre et qu'un suivi détaillée des tâches soient déposé à la municipalité.

Adoptée.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRAVAUX PUBLICS

18-07-153 7.1 FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES – DEMANDE DE VERSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2017, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement numéro 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de l'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le conseil de la municipalité de Villeroy à demander à la MRC de l'Érable le versement d'un montant de 9 148.86 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de l'Érable ;

QUE la municipalité de Villeroy entend réaliser les travaux suivants :

- Réparation en recouvrement à la tonne et rapiéçage en bordure d'accotements dans le Rang 16 Ouest

QUE la municipalité de Villeroy s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement numéro 297 de la MRC soit pour :

- La réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable ;
- Des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances ;

QUE cette résolution soit transmise à la MRC de l'Érable.

Adoptée.

18-07-154 7.2 TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation de l'asphalte doivent être effectués dans le Rang 16 Est, dans le Rang 16 Ouest, dans le Chemin de la Desserte Nord et dans le Chemin de la Desserte Sud ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de ces travaux, soit une soumission de l'entreprise Pavage Lagacé & Frères Inc. au montant de 18 762.00 \$ plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise Pavage Veilleux au montant de 26 350.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Pavage Lagacé & Frères Inc. répond davantage au besoin de la municipalité ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise Pavage Lagacé & Frères Inc., au montant de 18 762.00 \$, plus taxes si applicables pour la réalisation des travaux d'asphalte dans le Rang 16 (Est et Ouest) et dans le Chemin de la Desserte (Nord et Sud).

Adoptée.

18-07-155 7.3 TRAVAUX RANG 16 OUEST

Le conseiller Michel Gingras se retire pour ce point ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer des travaux d'entretien de la route entre le numéro civique 892 à 910 dans le Rang 16 Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés sur une distance d'environ 150 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pulvérisation, qui seront réalisés par Sintra, sont nécessaires et que ceux-ci s'élèveront entre 1 300 et 1 500\$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'entreprise « Excavation Roland Laquerre » seront aussi nécessaires pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires de l'entreprise « Excavation Roland Laquerre » avaient déjà été adoptés par résolution (#18-05-113) ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services des entreprises Sintra et Excavation Roland Laquerre pour la réalisation des travaux dans le rang 16 Ouest.

Adoptée.

18-07-156

7.4. ÉPANDAGE DE CALCIUM DANS LE RANG 15

CONSIDÉRANT QUE suite aux travaux de pulvérisation qui ont été effectués dans le Rang 15, il est nécessaire de procéder à l'épandage de calcium ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour la réalisation de ces travaux, soit une soumission de l'entreprise Somavrac C.C. au montant de 2 238.30 \$ plus taxes si applicables, et une soumission de l'entreprise Pavage Lagacé & Frères Inc. au montant de 2 764.50 \$ plus taxes si applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Somavrac C.C. répond davantage au besoin de la municipalité ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la soumission de l'entreprise Somavrac C.C., au montant de 2 238.30 \$ plus taxes si applicables, pour l'épandage de calcium dans le Rang 15.

Adoptée.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

18-07-157

8.1 LOCALISATION PAR SOURCIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaitait faire localiser une source d'eau sur un terrain lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a fait appel au service de M. Gilles Gravel de Saint-Ferdinand pour procéder à cette localisation ;

CONSIDÉRANT QUE M. Gravel demande un montant de 250.00\$, plus taxes si applicables, pour la réalisation des travaux ;

Sur proposition de Ginette Roux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER l'offre de service de M. Gilles Gravel pour la localisation d'une source d'eau sur les terrains de la municipalité.

Adoptée.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18-07-158

9.1 TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET COUPE D'ARBRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'élagage au 677, Rang 16 et que la coupe d'un arbre derrière la salle Firmin-Roy doivent être effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux propositions pour ces travaux, soient une proposition de l'entreprise Jard Vert au montant de 2 500.00\$ plus taxes si applicables et une proposition de l'entreprise Élagage des Bois-Francis au montant de 1 295.00 \$ plus taxes si applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entreprise Élagage des Bois-Francis répond davantage aux besoins de la municipalité ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR les services de l'entreprise Élagage des Bois-Francis au montant de 1 295.00 \$ plus taxes si applicables, pour des travaux d'élagage et de coupe d'arbres.

Adoptée.

18-07-159

9.2 TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de débroussaillage doivent être effectués sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition de l'entreprise MMR au montant de 7 000.00\$ plus taxes si applicables ;

Sur proposition de Patrice Goupil

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR la proposition de l'entreprise MMR au montant de 7 000.00\$ plus taxes si applicables, pour les travaux de débroussaillage.

Adoptée.

18-07-160

9.3 DÉROGATION MINEURE – 390, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de dérogation de Mme Monique Dufour et M. Paul Lacombe domiciliés au 390, rue Principale, laquelle vise à permettre la construction d'une remise (remorque) d'une superficie de 424 pi² alors que l'article 5.2.3.3 du règlement de zonage No 17-CM-171 prévoit que la superficie ne peut excéder 30m² (323 pi²) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est située dans le périmètre urbain de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot est de 2 142 m² ;

CONSIDÉRANT QUE la remise est située dans la cour arrière, derrière le garage existant ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite utiliser une remorque de camion pour en faire une remise et qu'il devient difficile d'en réduire la superficie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure dans ce cas ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, cette demande de dérogation concernant la superficie de la remise, et ce, avec les conditions particulières suivantes :

- La remorque devra être recouverte du même type de revêtement que la résidence ;
- On devra retrouver un toit ayant deux (2) versants sur la remise ;

- La hauteur totale de la remise ne devra pas excéder 5 mètres (16 pi) ;
- On devra retrouver un treillis sous le bâtiment afin d'en cacher l'espace vide ;
- Les roues de la remorque devront être enlevées.

Adoptée.

18-07-161

9.4 DÉROGATION MINEURE – LOT P723-507-16, RANG 16 OUEST

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande de dérogation de l'entreprise Hamel Construction Inc., pour la propriété située au lot P723-507-16, Rang 16 Ouest, laquelle vise à permettre l'agrandissement d'une sablière ne respectant pas les distances minimales d'une résidence et d'un puits alors que les articles 19.4.2 et 19.4.3 du règlement de zonage No 17-CM-171 prévoient une distance minimale de 150 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est située en zone agricole, ayant des droits acquis relativement à l'exploitation de la sablière auprès de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE la petite superficie du lot ayant 5 806 m² ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devra préalablement obtenir un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC) ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé des lettres d'engagement assurant de prendre les dispositions appropriées pour faire en sorte qu'aucun dommage ne soit causé aux puits ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devra prévoir le dépôt d'une étude hydrogéologique, tel que prévu au règlement de zonage afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur les puits de surface voisins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a possibilité d'appliquer les dispositions de dérogation mineure dans ce cas ;

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ACCEPTER, suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, mais en n'exigeant pas l'étude hydrogéologique, cette demande de dérogation concernant l'exploitation d'une sablière, et ce, avec la condition particulière suivante :

- L'entreprise Hamel Construction doit transmettre une lettre aux deux propriétaires voisins dans laquelle il sera mentionné que l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions appropriées pour faire en sorte qu'aucun bris ne soit causé à leur puits. Ces lettres devront être signées par chacun des propriétaires.

Adoptée.

18-07-162

9.5 DEMANDE D'INTERVENTION DANS LA BRANCHE # 8 DE LA RIVIÈRE CREUSE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée à la MRC de l'Érable par M. Rémi Bilodeau et que celle-ci analyse la demande afin de prendre en charge la supervision des travaux d'entretien de la branche # 8 de la Rivière Creuse, située sur le lot 723-719-15-P appartenant à M. Rémi Bilodeau ainsi que M. Jacques Roux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable accepte de prendre en charge la supervision des travaux ;

Sur proposition de Michel Gingras

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'AUTORISER le gestionnaire des cours d'eau de la MRC de l'Érable, à aviser les propriétaires concernés de la branche # 8 de la Rivière Creuse, que des travaux seront exécutés à l'été 2018 et que ceux-ci devront prendre les mesures nécessaires pour respecter les articles du règlement no 09-CM-130.

Adoptée.

18-07-163

9.6 DOSSIER CPE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de non-conformité en lien avec le CPE qui mentionne que celle-ci est dérogatoire, car le garage municipal se trouve trop près du bâtiment de la garderie ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a deux options afin de régler cette non-conformité soit de :

Option 1

Conservé le garage municipal à son emplacement actuel le plus longtemps possible et par la suite, procéder à sa démolition afin d'en construire un nouveau à un autre endroit ;

Option 2

Retenir les services d'une firme d'architecte afin qu'elle se renseigne auprès de la Régie du bâtiment pour connaître les mesures alternatives que la municipalité pourrait mettre en place afin de devenir conforme. Pour ce faire, la municipalité pourrait faire appel à la firme Martin Tanguay Architecte qui est déjà impliquée dans le dossier. La Régie du Bâtiment dispose d'un délai de 6 à 8 mois pour transmettre ses recommandations à la firme d'architecte ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RETENIR l'option 1 soit de conserver le garage municipal à son emplacement actuel le plus longtemps possible et par la

suite, procéder à sa démolition afin d'en construire un nouveau à un autre endroit.

Adoptée.

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-07-164

10.1 SERVICE DE GARDE – RECRUTEMENT D'UN ÉDUCATEUR/ÉDUCATRICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Villeroy souhaite démarrer un service de garde pour l'année scolaire 2018-2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un éducateur/éducatrice qui sera responsable de l'animation et de la sécurité des enfants pendant les heures d'ouverture du service de garde ;

Sur proposition d'Yvan Paquet

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ENTÉRINER la publication d'une offre d'emploi pour recruter un éducateur/éducatrice du service de garde sur le site internet et la page Facebook de la municipalité ainsi que sur le site d'Emploi Québec ;

ET

DE FORMER un comité de sélection composé des membres suivants :

- Joannie Lamothe, adjointe administrative et coordonnatrice des loisirs
- Roxane Laliberté, conseillère
- Ginette Roux, conseillère

Adoptée.

11. SUJETS DIVERS

Mme Guylaine Bédard demande sur le budget de 4 000\$ accordé pour le transport de la pierre et l'épandage, quel montant reste-t-il. La directrice générale informe qu'un montant de 1 300\$ environ est disponible. Ce montant peut être déduit sur les différents travaux d'entretien des chemins qui seront réalisés dans les prochaines semaines.

Mme Guylaine Bédard demande si le dossier de compagnonnage pour la formation en eau potable de l'inspecteur est réglé. La directrice générale l'informe que c'est l'inspecteur qui a le dossier entre les mains. Elle l'informe également qu'un suivi a été fait avec l'inspecteur municipal. Le maire demande qu'un nouveau suivi soit fait avec l'inspecteur. Mme Bédard aimerait également savoir combien d'heures sont manquantes à la formation de l'inspecteur avant d'obtenir son accréditation.

Mme Ginette Roux informe le conseil que le concierge et elle iront faire l'inventaire du local de rangement et des produits ménagers le mardi 10 juillet à 9 h 00. Elle demande également si un membre de la FADOQ peut être présent pour faire l'inventaire en même temps.

Mme Guylaine Bédard demande si la MRC de l'Érable a transmis le réajustement des taxes. Elle demande également si les citoyens recevront les ajustements en août ou en septembre. La municipalité n'a actuellement reçu aucune information par rapport à cela. Le maire s'est informé et la personne responsable du dossier à la MRC est en arrêt de travail indéterminé. Un suivi sera fait par rapport à ce point afin de s'assurer que le tout soit réalisé avant le mois de septembre.

Mme Ginette Roux demande s'il serait possible de former un comité finance, sur lequel trois conseillers siègeraient, pour faire le suivi du budget de la municipalité. M. le maire informe que suite à une discussion avec l'avocat, l'avocat suggère que sur ce comité, le maire et la directrice générale y siègent. De plus, il faut être conscient que la formation de ce comité demandera une charge de travail supplémentaire à la directrice générale. Il est convenu d'y réfléchir et si tout le monde est d'accord, une résolution pourra être adoptée à une séance ultérieure pour la formation de ce comité.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de ses comités et invite les membres du Conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Au total, 7 interventions ont eu lieu et toutes les questions ont été répondues.

18-07-165

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Guylaine Bédard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

QUE la séance soit levée à 21 h 12.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

Éric Chartier, maire

Sylvie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière